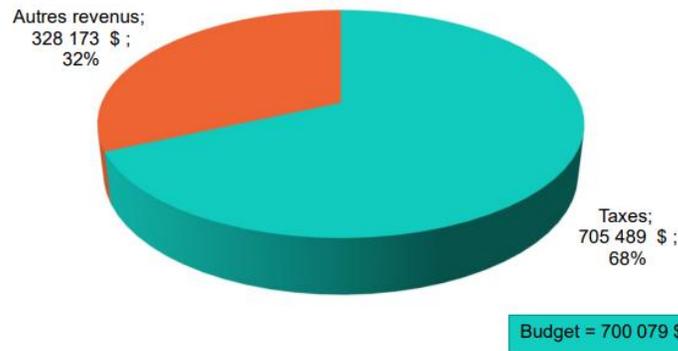


## Rapport du maire aux citoyens

Chers citoyens et chères citoyennes, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous présente les faits saillants de la situation financière de la municipalité à la suite du rapport financier 2024 découlant du mandat de l'auditeur externe Lemieux Nolet, déposé le lundi 5 mai 2025, lors d'une séance ordinaire du Conseil.

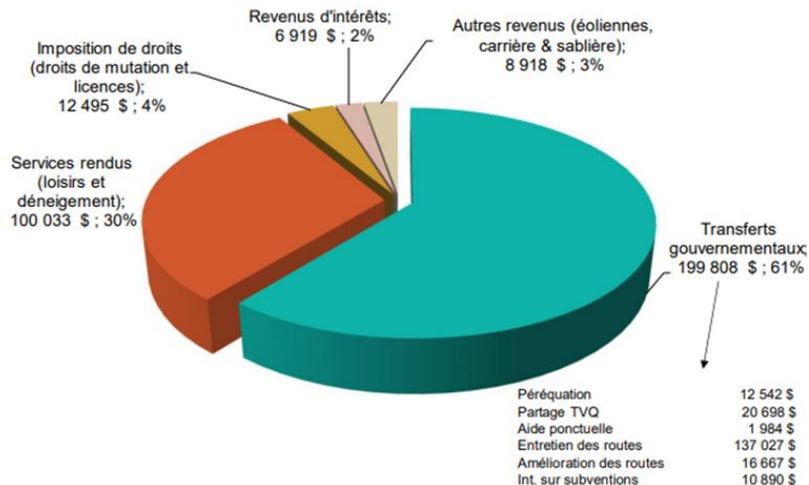
### Revenus de fonctionnement : 1 033 662\$

### **Saint-Nazaire - Revenus de fonctionnement totaux de 2024 (1 033 662 \$)**

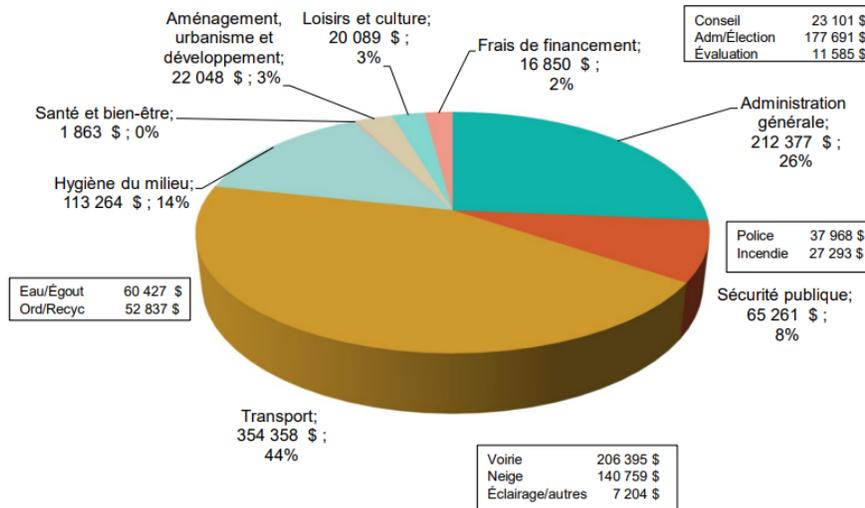


### Autres revenus - détaillés : 328 173\$

### **Saint-Nazaire - Détail des autres revenus (328 173 \$)**



## **St-Nazaire - Charges totales de 2024 PAR SECTEUR (806 110 \$) sans amortissement**



### **Composition de certains des excédents accumulés : 592 313\$**

Surplus non affecté : 517 279\$

Surplus affecté au service incendie : 21 176\$

Fonds de roulement : 50 858\$

Fonds réservé aux élections : 3 000\$

Pour 2024, la municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 173 674\$.

Les dettes à long terme de la municipalité s'élèvent à 614 611\$ au 31 décembre 2024, en incluant le camion acheté en 2024.

Pour terminer, à la suite d'un investissement de 382 422\$ au cours de l'exercice 2024, la valeur comptable nette des immobilisations est maintenant de 4 561 197\$.

Clément Fillion, maire